

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-deux janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Flaucourt :

Etaient présents : **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAU - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Gérard DESMARET – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Deville** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie-Noëlle BRATEK - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Fins** : M. Daniel DECODTS - **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFRY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS - **Guyencourt Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Philippe DITTE - **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST – **Lieramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - **Sailly - Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux la Fosse** : M. Benoît MASCRE (arrivé à 18h56)- **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Jacques CARDON - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Etaient excusés : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir à Mme Marie Noëlle BRATEK) **Driencourt** : Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN (pouvoir à Mme Marie Odile DUFLOT) - **Etrécourt** - **Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Flers** : M. Pierrick CAPELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hervilly - Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Péronne** : Mme Céline BEAUGRAND(pouvoir à Mme Céline BEAUGRAND), M. Michel DREVELLE (pouvoir à M. Pierre BARBIER), Mme Valérie KUMM, Mme Marie-Ange LECOCQ (pouvoir à M. Philippe PONCHON), Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES(pouvoir à M. Bruno CONTU), Mme Sylvie MAJOREL , Mme Marie-Dominique MENAGER, M. Bruno THOMAS, M. Philippe VARLET - **Templeux le Guérard** : M. Christian BOULOGNE - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ

Etaient absents : **Bouchavesnes-Bergen** : M. Régis GOURDIN - **Bussu** : M. Géry COMPERE - **Doingt Flamicourt** : M. Francis LELIEUR - **Feuillères** : M. Dominique DELEFORTRIE - **Gueudecourt** : M. Damien GUISE - **Guillemont** : M. Didier SAMAIN - **Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS - **Péronne** : M. Wilfried BELMANT, M. Jérôme DEPTA, Mme Thérèse DHEYGERS- **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE.

Assistaient en outre :

M. Stéphane GENETÉ, Directeur Général des Services de la CCHS et Mme Pascaline PILOT, Responsable services Administration Générale et Communication

Mme Anne MAUGER, suppléante de CLERY SUR SOMME – M. Jean-Marc DELMOTTE, maire de GINCHY - M. Nicolas MOREL, suppléant de MESNIL BRUNTEL - M. Jean Marc PAUX, suppléant de TINCOURT BOUCLY

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel MARTIN

M. Éric FRANÇOIS, président, ouvre la séance. Il présente ses bons vœux à tous, plein de réussite à titre personnel et professionnel. Il salue la présence de Christophe BOULOGNE, conseiller départemental et de Mme Maryse FAGOT, conseillère régionale. Il excuse la presse, qui a dû se rendre à un accident à Nurlu.

M. Éric FRANÇOIS informe de la modification de l'ordre du jour :

Le point 4 « Maison du canal et de la nature – demande de subventions » est complété par d'autres demandes de subventions,

Il est également demandé d'ajouter 3 points à l'ordre du jour

A. Eau et assainissement – Délégation à donner au Président

B. Eau – Tarifs

C. Tiers-lieu numérique - Modification de la grille de tarifs

Ces points seront abordés au fil de la réunion

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 décembre 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Information sur les décisions prises par le Président en vertu de l'article 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les annexes sont consultables sur demande

DECISION N° 184/25 portant sur la prolongation des marchés publics de travaux relatifs à l'extension du siège de la CCHS et travaux de rénovation énergétique – LOTS 6, 7, 8 et 10.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2024/025 en date du 03 Avril 2024 portant sur la signature des marchés publics de travaux pour l'extension du siège de la Communauté de Communes de la Haute Somme et travaux de rénovation énergétique, à savoir :

N° Marché	Désignation du lot	Titulaire
2023 023 - LOT 1	V.R.D. – espaces verts	AEVA TP
2023 023 - LOT 2	Gros-œuvre	LHOTELLIER
2023 023 - LOT 3	Charpente bois – ossature bois	GANCE
2023 023 - LOT 5	Menuiseries métalliques	ROGER DELATTRE
2023 023 - LOT 6	Agencement intérieur – plâtrerie – isolation – menuiserie intérieure	GANCE
2023 023 - LOT 7	Courant fort – courant faible – photovoltaïque	SODELEC
2023 023 - LOT 8	Chauffage – ventilation – climatisation – plomberie – sanitaire	ARTOIS FROID ENERGIE
2023 023 - LOT 9	Carrelage	AVANTI
2023 023 - LOT 10	Peinture – revêtement de sol	CONCEPT AMEN
2023 023 - LOT 12	Cloison mobile	CLOISTOR

Vu la décision n° 2024/026 en date du 18 mars 2024 portant sur la signature du marché public « EXTENSION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME ET TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE » - LOT « ASCENSEUR » avec la société A2A (51 BEZANNE),

Vu la décision n° 2024/027 en date du 18 mars 2024 portant sur la signature du marché public « EXTENSION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME ET TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE » - LOT « COUVERTURE / ETANCHEITE » avec la société FARASSE TOITURE (59 CAMBRAI),

Vu le démarrage des travaux au 12 avril 2024 et le délai initial des travaux : 18 mois,

Vu la décision n° 2025/147 en date du 30 Octobre 2025 portant sur la prolongation des marchés publics de travaux relatifs à l'extension du siège de la CCHS et travaux de rénovation énergétique *(modification de l'implantation du bâtiment en début de chantier et découverte d'amiante nécessitant l'établissement d'un plan de retrait ainsi que son évacuation, impliquant une prolongation du délai d'exécution des marchés de travaux au 12 décembre 2025)*

Considérant les travaux restant à exécuter (notamment les travaux de rénovation du bâtiment existant dont la réalisation est dépendante de la fin d'exécution des travaux de l'extension),

Considérant que le retard des travaux de l'extension est imputable aux sociétés AFE, GANCE (lot 6), FARASSE et LHOTELLIER.

Considérant la nécessité de prolonger le délai global des marchés de travaux au 28 Février 2026, pour les lots n° 6, 7, 8 et 10.

ARTICLE 1

Décide de prolonger le délai d'exécution 2,5 mois, portant la fin des travaux au 28 Février 2026 et de scinder ce délai comme suit :

Délai global d'exécution : 22,5 mois à compter du 12 avril 2024.

Ce délai d'exécution se scinde en deux phases :

Travaux relatifs à l'extension du siège et travaux extérieurs du bâtiment existant : du 12 avril 2024 au 12 décembre 2025

Se référer aux plans joints à la présente décision :

220029 CCHS PERONNE – PLAN ZONE EXTENSION R+1

220029 CCHS PERONNE – PLAN ZONE EXTENSION RDC

Travaux relatifs à la rénovation du bâtiment existant (hors extérieur) : du 12 avril 2024 au 28 février 2026

Se référer aux plans joints à la présente décision :

220029 CCHS PERONNE – PLAN ZONAGE TRAVAUX R+1

220029 CCHS PERONNE – PLAN ZONAGE TRAVAUX RDC

Les travaux, objet de l'extension du siège (parties d'ouvrages définie ci-dessus) font l'objet d'une réception partielle selon les dispositions des articles 42.1, 42.3 et 42.4 et 42.5 du CCAG-TRAVAUX.

Cette décision sera actée dans un avenant pour les marchés n° 2023 023 Lot 6, 2023 023 Lot 7, 2023 023 Lot 8 et 2023 023 Lot 10.

DECISION N° 185-2025 portant sur l'octroi d'entrées gratuites au centre aquatique O₂ Somme en faveur de l'école primaire d'HEUDICOURT (80 122), pour leur fête de Noël, le vendredi 19 décembre

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2023-26 en date du 23 mars 2023 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de statuer sur la délivrance d'entrées gratuites au Centre Aquatique O₂ Somme,

Considérant la demande de lots de l'école primaire d'Heudicourt pour leur marché de Noël, le vendredi 19 décembre 2025

ARTICLE 1

Décide d'attribuer à l'école primaire d'Heudicourt : 10 entrées ENFANTS au centre aquatique O₂ Somme.

DECISION N° 186/2025 portant signature de la Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux neufs de voirie de la commune de VILLERS-FAUCON – Travaux d'aménagement Impasse des Prés

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme ;

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de la passation des conventions entre la Communauté de Communes et ses communes membres (notamment conventions de fonds de concours, de délégation de maîtrise d'ouvrage, de mise à disposition de services et de moyens) ;

Vu la délibération n° 2024-133 du 12 décembre 2024 adoptant le Pacte financier et fiscal ;

Vu la demande de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la « phase travaux » liée à des travaux de voirie de la commune de VILLERS-FAUCON ;

CONSIDERANT que les dépenses s'y rattachant doivent être remboursées par les communes après signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDERANT que cette convention indiquera les travaux projetés, leur montant prévisionnel TTC y compris maîtrise d'œuvre (les communes s'engageant à rembourser le montant TTC de la dépense correspondant aux travaux, à récupérer la TVA par le biais du FCTVA et à solliciter les subventions pour leurs opérations) ;

ETANT ENTENDU que le montant final à devoir par la commune sera revu en fonction du coût réel des travaux (travaux, maîtrise d'œuvre, révisions), soit suite à la réception du Décompte Général Définitif de l'entreprise et du maître d'œuvre ;

ETANT ENTENDU que le montant du fonds de concours sera versé à hauteur de 50 % du reste à charge HT de la commune, dans la limite du solde de la dotation fixée pour la période en cours et fera l'objet d'un avenant à la convention ;

ARTICLE 1

Décide de signer la convention ci-annexée réglant l'ensemble des modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage sollicitée par les communes, les avenant(s) à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes,

Dit que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la communauté de communes à l'opération pour compte de tiers correspondante.

DECISION N° 187/25 portant sur la cession d'un véhicule de la CCHS « BOM – MERCEDES – CV 302 HV »

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2020-120 en date du 28 septembre 2020, par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de décider de la réforme des biens mobiliers et des véhicules d'une valeur inférieure à 10 000 €, d'organiser la vente aux enchères de ces matériels et véhicules et d'autoriser l'encaissement du montant de ces ventes,

Vu la nécessité de procéder à la cession d'un véhicule appartenant à la CCHS : BOM – MERCEDES – CV 302 HV,

Caractéristiques du véhicule cédé :

Date de 1^{ère} immatriculation du véhicule : 14/03/2008

Kilométrage : 300 000 km (en conduite porte à porte)

Boîte de vitesse réparée en 2023 (boîte fissurée), actuellement boîte de vitesse de nouveau fissurée (non réparable)

Caisson à réviser (tous les 7 ans – pour 15 000 € TTC – non fait)

Absence de contrôle technique (trop de frais à engager) – Véhicule de fait « non roulant »

Considérant que deux sociétés ont présenté une offre d'achat dans le cadre de la mise en vente de ce véhicule,

Offre n°1 – DELAIGLE TRANSPORT (80 Péronne) : 3 400 € TTC
Offre n°2 – MOREL Véhicules Industriels et Locations (62 BEAURAINS) : 3 600 € TTC
Considérant que l'offre s'élevant à 3 600 € constitue la proposition la plus avantageuse pour la CCHS,
ARTICLE 1

Décide de céder le véhicule BOM MERCEDES CV 302 HV à la société MOREL Véhicules Industriels et Locations pour un montant de 3 600 € TTC.
La cession du véhicule sera réalisée selon les conditions habituelles de vente, en l'état, sans garantie, et après encaissement effectif du montant proposé.

DECISION N° 188/25 portant sur la signature du marché n° 2025 019 « FOURNITURE, LIVRAISON D'UN TRACTEUR AGRICOLE DESTINE AU SERVICE TECHNIQUE DE LA CCHS »

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
Vu la délibération n° 2025-31 en date du 24 mars 2025 (Conseil Communautaire) portant sur le débat d'orientations budgétaires 2025, mentionnant notamment l'acquisition d'un tracteur agricole destiné au service technique (Dépenses estimées à : 80 000,00 € HT hors contrat de maintenance),
Vu la délibération n° 2025-47 en date du 10 avril 2025 (Conseil Communautaire) portant sur le vote du budget principal « vote du budget primitif 2025 », allouant les crédits pour l'acquisition de l'engin précité,
Vu la consultation « FOURNITURE, LIVRAISON D'UN TRACTEUR AGRICOLE DESTINE AU SERVICE TECHNIQUE DE LA CCHS » lancée le 14/10/2025 pour une remise des offres le 21/11/2025 à 12 h 00.
Selon les dispositions de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée. Cette consultation intègre la reprise d'un véhicule ISEKI et deux Prestations Eventuelles Supplémentaires (PSE1 : Extension de garantie à 5 ans – PSE2 : Solution de maintenance curative et préventive – contrat de 5 ans).
Considérant les offres reçues (4 plis), l'analyse de celles-ci et la phase négociation,

ARTICLE 1

Décide d'accepter l'offre et de signer le marché n° 2025 019 avec la société GUEUDET AGRI SOMME (80480 SALEUX) pour un montant de 70 494,00 € HT soit 84 592,80 € TTC (TVA 20 %), réparti comme suit :

Acquisition du tracteur :	60 000,00 € HT (de marque CLASS)
Reprise tracteur ISEKI :	- 8 500,00 € HT
PSE1 : Extension de garantie (5 ans) :	4 077,00 € HT
PSE2 : Maintenance préventive et curative / 5 ans :	14 917,00 € HT
TOTAL :	70 494,00 € HT

DECISION N° 189-2025 portant signature de la convention tripartite entre la CCHS, l'opérateur SOLIHA et la propriétaire occupante, Mme JUBE Anne Marie à Péronne (part CCHS)

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2020-120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes,
Vu la délibération n°2020-34 du 5 mars 2020, par laquelle le Conseil Communautaire prolonge le dispositif et autorise des crédits supplémentaires,
Vu la délibération n°2021-22 du 18 février 2021, par laquelle le Conseil Communautaire prolonge le dispositif et autorise des crédits supplémentaires,

Vu la délibération n°2022-11 du 31 janvier 2022, par laquelle le Conseil Communautaire prolonge le dispositif et autorise des crédits supplémentaires,
Vu la délibération n°2023-05 du 26 janvier 2023, par laquelle le Conseil Communautaire prolonge le dispositif et autorise des crédits supplémentaires,
Vu la délibération n°2024-02 du 25 janvier 2024, par laquelle le Conseil Communautaire prolonge le dispositif et autorise des crédits supplémentaires,
Vu la délibération n°2024-25 du 25 mars 2024, par laquelle le Conseil Communautaire augmente les crédits alloués pour l'année en cours,
Vu la délibération n°2025-04 du 23 janvier 2025, par laquelle le Conseil Communautaire augmente les crédits alloués pour l'année en cours,
Vu la délibération n°2025-73 du 26 mai 2025, par laquelle le Conseil Communautaire augmente les crédits alloués pour l'année en cours,
Vu le dossier présenté par l'opérateur SOLIHA complet, au nom de la propriétaire occupante, Mme JUBE Anne Marie pour des travaux d'amélioration énergétique,
Vu la convention tripartite entre la CCHS, l'opérateur SOLIHA et la propriétaire, ci-annexée

ARTICLE 1

Décide de signer la convention nommée ci-dessus.

DECISION N° 190/25 portant sur la signature d'une proposition de service – Régie Eau potable – Externalisation de la paie.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
Vu la délibération n° 2025-01 en date du 23 janvier 2025 portant sur la prise des compétences eau et assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2026, impliquant le transfert du personnel nécessaire à la gestion des services ou à sa mise à disposition conformément au cadre juridique en vigueur,
Vu le transfert des agents du service GAZELEC Eau (7 agents au statut privé),
Considérant le besoin de se faire accompagner dans la gestion de la paie et des ressources humaines,
Considérant la consultation lancée auprès de différentes sociétés : CERFRANCE (80 Péronne), REVIDIC (80 ALBERT), IN EXTENSO (80 AMIENS), EXPERT RH (80 AMIENS),
Considérant l'unique proposition de la société EXPERT RH (80 AMIENS),

ARTICLE 1

Décide d'accepter l'offre et de signer la proposition de service de la société EXPERT RH, définie comme suit :

Audit du dossier avant production : 450 € + 40 € / salarié

Création du dossier : 40,00 € / salarié

Production des bulletins de paie (pour 7 paies) : 43,77 € HT / mois

Autres prestations selon besoin réel, notamment :

Création d'un nouveau salarié : 40,00 € / acte

Sortie d'un salarié – dont DSN évènementielle : 40,00 € / acte

Déclaration – dont DSN évènementielle : 15,00 € / acte

DECISION N° 191/25 portant sur la signature d'un devis – Régie Eau potable – Achat de matériel informatique

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de

services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
Vu la délibération n° 2025-01 en date du 23 janvier 2025 portant sur la prise des compétences eau et assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant le besoin d'acquérir du matériel informatique pour le service régie Eau Potable,
Considérant la consultation lancée auprès de différentes sociétés : ARCADE France (62 BAPAUME), DECLIC INFO (59 CAUDRY) et TECHOFFICE (80200 Péronne),
Considérant les offres reçues et l'analyse de celles-ci,

ARTICLE 1

Décide d'accepter l'offre et de signer les devis de la société TECHOFFICE (80200 Péronne) pour un montant de

5 252,15 € HT soit 6 302,58 € TTC (TVA 20 %), réparti comme suit :

ASUS PORTABLE EXPERTBOOK BM (3 unités) :	2 355,00 € HT
HP STATION ACCUEIL THUNDERBOLD 280W G4 (3 unités) :	879,00 € HT
PACK OFFICE (WORD / EXCEL) (3 unités):	405,00 € HT
CLAVIER LOGITECH MK 540 (3 unités) :	153,00 € HT
SOURIS SANS FIL VERTICALE ERGO DROITIER (3 unités) :	237,00 € HT
ECRAN 34 POUCES PHILIPS (3 unités) :	1 005,00 € HT
SWITCH POE DLINK (1 unité) :	102,56 € HT
ROUTEUR 5G WIFI (5 G) :	115,59 € HT

DECISION N° 192/25 portant sur la signature d'un devis – Régie Eau potable – Logiciel de gestion et de facturation EAU & ASSAINISSEMENT.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la délibération n° 2025-01 en date du 23 janvier 2025 portant sur la prise des compétences eau et assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant le besoin d'acquérir un logiciel de gestion et de facturation eau et assainissement,

Considérant la consultation lancée auprès de différentes sociétés spécialisées dans le domaine EAU & ASSAINISSEMENT, et notamment : JBA Soft, EVOLIS et JVS-MAIRISTEM.

Considérant les offres reçues et l'analyse de celles-ci,

ARTICLE 1

Décide d'accepter l'offre et de signer le devis de la société JBA SOFT (logiciel PHASEO) pour un montant de

56 470,00 € HT soit 67 764,00 € TTC (TVA 20 %), réparti comme suit :

Etape 1 – Intégration Péronne

Licence PHASEO :	7 200,00 € HT
Gestion de projet :	7 610,00 € HT
Prestations – Gestion des abonnés :	2 790,00 € HT
Prestations – Facturation :	4 550,00 € HT
Interface relève :	1 430,00 € HT
Sous-Total 1 :	23 580,00 € HT
Maintenance annuelle	1 960,00 € HT
Hébergement annuel serveur Phaseo	2 040,00 € HT

Etape 2 – Intégration de 9 communes supplémentaires

Extension de la licence PHASEO – Gestion de projet et migration des données : 17 705,00 € HT

Complément de paramétrage (2700 nouveaux abonnés) : 2 340,00 € HT

Sous-Total 2 : 20 045,00 € HT

Complément de maintenance annuelle

(Assistance téléphonique, mise à jour mineures, télémaintenance) :	1 110,00 € HT
<u>Options pour une base de 6400 abonnés :</u>	
<u>Option 1 – Gestion de la mensualisation</u>	3 160,00 € HT
Complément de maintenance annuelle	
(Assistance téléphonique, mise à jour mineures, télémaintenance) :	330,00 € HT
<u>Option 2 – Gestion des devis et des factures</u>	3 850,00 € HT
Complément de maintenance annuelle	
(Assistance téléphonique, mise à jour mineures, télémaintenance) :	395,00 € HT

DECISION N° 193-2025 Sortie d'immobilisations Budget principal 17000

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2023-78 en date du 15 juin 2023 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de décider de la réforme des biens mobiliers pour la valeur nette comptable en cas de démolition, de destruction ou de mise en service d'une immobilisation dès lors qu'il n'y a pas de contrepartie financière,
Considérant la nécessité de sortir différents biens issus des comptes 2158 et 21838 pour destruction/réforme,

ARTICLE 1

DECIDE de sortir de l'inventaire les biens ci-annexés pour une valeur nette comptable de 0 € pour le compte 2158 et 8 463.42€ pour le compte 21838.

DECISION N° 194/25 portant sur le lancement d'une consultation « Travaux sur le réseau d'eau potable de la régie de la CCHS »

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
Vu la délibération n° 2025-01 en date du 23 janvier 2025 portant sur la prise des compétences eau et assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2026,
Considérant la nécessité de recourir à des entreprises spécialisées dans le domaine de travaux sur les réseaux d'eau (Renouvellement de canalisations et de branchements, extension de réseau d'eau potable / Interventions sur les ouvrages du réseau et réparation de fuites sur le réseau d'eau potable et astreintes),

ARTICLE 1

Décide de lancer une consultation « TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE DE LA REGIE DE LA CCHS », selon les dispositions du Code de la Commande Publique : Procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°). L'accord-cadre avec un montant maximum annuel est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique.

Il est alloti de la façon suivante :

	Montant minium annuel	Montant maximum annuel
LOT1 : Renouvellement de canalisations et de branchements, extension de réseau d'eau potable	0,00 € HT	500 000,00 € HT
LOT2 : Interventions sur les ouvrages du réseau et réparation de fuites sur le réseau d'eau potable et les astreintes	0,00 € HT	100 000,00 € HT

La date limite de remise des offres est fixée au 26 janvier 2025 – 12 h 00.

Aucune remarque de l'assemblée

3. Maison du canal et de la nature – Marché de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de la Maison du Canal et de la Nature à Cléry-sur-Somme, le jury, réuni le 6 octobre, a désigné le lauréat, à savoir le groupement de MOE dont DBO Architecture est le mandataire.

Le lauréat a été invité à transmettre son offre, laquelle a servi de base à la négociation en vue de la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre.

La négociation a porté sur les conditions techniques, administratives et financières du marché de maîtrise d'œuvre, à l'exclusion de toute remise de nouvelles prestations.

Après négociation, le montant total de la proposition du MOE est arrêté à la somme de 709 708,18 € HT, représentant 16,57% du montant prévisionnel des travaux.

Le conseil communautaire devra valider cette proposition et autoriser le président à signer le marché de MOE.

M. Éric FRANÇOIS : nous avons eu plusieurs rencontres avec la maîtrise d'œuvre puisque nous étions en désaccord avec ses honoraires. Nous avons réussi à trouver un accord après 2 ou 3 réunions. Nous avons pu faire baisser le montant de façon conséquente.

Délibération n°2026-01 Maison du canal et de la nature – Marché de maîtrise d'œuvre

Etaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAUX - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFRY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardécourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeuufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2025-14 du 23 janvier 2025, par laquelle le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à lancer un concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la Maison du Canal et de la Nature à Cléry-sur-Somme ;

Vu l'avis de concours publié le 24 février 2025 sur le profil acheteur de la CCHS ainsi qu'au BOAMP et au JOUE, relatif à la phase candidatures, avec une date limite de remise fixée au 7 avril 2025 à 12h00 ;

Vu la délibération n° 2025-29 du 24 mars 2025 portant désignation des membres du jury de concours ;

Vu la délibération n° 2025-68 en date du 26 mai 2025 par laquelle le Conseil Communautaire a validé la proposition du jury de concours et a autorisé les groupements dont les mandataires sont TANDEM +, MURMUR ARCHITECTURE, DBO ARCHITECTES, à remettre une offre dans le cadre de la phase projet ;

Vu la consultation restreinte – phase projet, lancée le 4 juin 2025 auprès des groupements précités, avec une date limite de remise des offres fixée au 8 septembre 2025 à 12h00 ;

Vu la délibération n° 2025-140 en date du 23 octobre 2025 par laquelle le Conseil Communautaire :

A validé la proposition du jury de concours en date du 6 octobre 2025 désignant comme lauréat le groupement de maîtrise d'œuvre dont DBO Architecte est mandataire,
A autorisé Monsieur le Président à inviter le mandataire DBO Architecture à remettre son offre et à engager la négociation du marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article R.2122-6 du Code de la commande publique ;

Considérant l'offre remise par le groupement de maîtrise d'œuvre lauréat ;

Considérant les négociations menées sur les conditions techniques, administratives et financières du marché, sans modification du contenu des prestations, ayant permis d'arrêter le montant total de la proposition à 709 708,18 € HT, soit 16,57 % du montant prévisionnel des travaux.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Vu la délibération n°2026-20 en date du 22 janvier 2026 portant sur l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 (17 000 budget principal) et notamment pour l'opération 132 - MOE et études Maison du Canal et de la Nature (engagement à hauteur de 870 000,00 € TTC) ;

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide :

- De valider la proposition du maître d'œuvre pour un montant de 709 708,18 € HT
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'entreprises dont DBO Architectes est mandataire, pour le montant précité.
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté de communes, exercice en cours et suivants, opération « Maison du Canal et de la Nature ».

4. Maison du canal et de la nature – Demande de subventions

Le conseil communautaire devra autoriser le Président à déposer :

A. Maison du Canal et de la Nature

400 000€ de subvention au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2026

400 000€ de subvention au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2027

+ demandes de subvention à déposer auprès du Conseil Régional des Hauts de France, du Département de la Somme.

Délibération n°2026-02 Finances - Maison du canal et de la nature – demande de subventions

Etaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAUX - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFRY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.
Vu la délibération n° 2025-14 du 23 janvier 2025, par laquelle le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à lancer le concours relatif à la construction de la Maison du Canal et de la Nature à Cléry-sur-Somme (Désignation du maître d'œuvre),

Vu la délibération n°2025-140 du 23 octobre 2025, par laquelle le conseil communautaire a désigné le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la Maison du Canal et de la Nature à Cléry-sur-Somme,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire

- AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention DETR/DSIL au titre de l'année 2026 et au titre de l'année 2027.
- AUTORISE le président à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France
- AUTORISE le président à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme.

B. Station d'épuration de Moislains

Montant des travaux 42 000€

35% de subvention soit 14 700€

Delibération n°2026-03 Finances – Station d'épuration de Moislains – demande de subvention DETR

Etaient présents : **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Gérard DESMARET – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Fins** : M. Daniel DECODTS - **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFRY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS - **Guyencourt Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Philippe DITTE - **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeuufs** : M. Christian PRUVOST – **Lieramont** : Mme Marie-Odile DUFLLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - **Sailly - Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Jacques CARDON - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux à la station d'épuration de MOISLAINS, suite à la reprise de la compétence assainissement collectif (Délibération 2025-01 du Conseil Communautaire du 23 Janvier 2025), dont le montant est estimé à 58 000 € HT ;

Il est proposé de présenter une demande de financement au titre de la DETR 2026

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention DETR à hauteur de 35% du montant HT.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document pour la réalisation et le financement de ce projet,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

C. Station d'épuration de Roisel

Montant des travaux 200 000€

35% de subvention soit 70 000€

Délibération n°2026-04 Finances – Station d'épuration de Roisel – demande de subvention DETR

Etaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAU - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Deville : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFROY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux à la station d'épuration de ROISEL, suite à la reprise de la compétence assainissement collectif (Délibération 2025-01 du Conseil Communautaire du 23 Janvier 2025), dont le montant est estimé à 195 811 € HT ;

Il est proposé de présenter une demande de financement au titre de la DETR 2026

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention DETR à hauteur de 35% de HT.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document pour la réalisation et le financement de ce projet,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

D. Travaux à l'Aérodrome

40% sollicité (assiette de travaux éligibles 1 000 000€)

M. Éric FRANÇOIS : ce sont des travaux pour faire un agrandissement des locaux afin de réaliser des sanitaires, une salle de réunion, et améliorer l'environnement général de l'aérodrome, puisque cela devient vieillissant. C'est un budget annexe sur lequel il y a des finances. Tout ça vous sera précisé lors du débat d'orientations budgétaires.

Délibération n°2026-05 Finances – Budget annexe AERODROME – demande de subvention DETR/DSIL

Etaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAU - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Deville : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFROY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel

DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - **Sailly - Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Jacques CARDON - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Vu la gestion de l'AERODROME situé à Estrées Mons, assurée par la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire

- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention DETR/DSIL au titre de l'année 2026

E. Extension des services techniques communautaires

Montant des travaux 290 000€

35% de subvention soit 101 500€

Délibération n°2026-06 Finances – Demande de subvention DETR – Extension des bâtiments techniques

Etaient présents : **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUZ - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Gérard DESMARET – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE)- **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Fins** : M. Daniel DECODTS - **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFRY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS - **Guyencourt Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Philippe DITTE - **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST – **Lieramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - **Sailly - Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Jacques CARDON - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

La CCHS a pour projet d'étendre le bâtiment des services techniques communautaires, situé 4 rue Jean Perrin à Péronne. Ce Projet a pour but d'augmenter l'espace de stationnement et de stockage.

Le montant de l'opération est estimé à 233 784 € HT

Il est proposé de présenter une demande de financement au titre de la DETR 2026.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire

- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention DETR à hauteur de 35% du montant HT.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document pour la réalisation et le financement de ce projet,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Le conseil communautaire devra autoriser le Président à déposer les demandes de subvention suivantes :

➔ Dépôt de dossiers afin de développer les actions menées par le Tiers-Lieu numérique

- ❖ Demande de subvention auprès de la MSA, dans le cadre de l'appel à projets « Grandir en milieu rural », permettre à chaque jeune du territoire d'accéder aux compétences numériques essentielles dans un cadre sécurisé

Délibération n°2026-08 Finances – Budget annexe Tiers lieu numérique – demande de subvention MSA

Étaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAUZ - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Deville : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFROY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem - Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquais Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU (pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

Vu la compétence « aménagement, entretien, gestion et fonctionnement du Tiers-lieu numérique » de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu l'appel à projets de la MSA « grandir en milieu rural »

Considérant la proposition de répondre à cet appel à projets, porté par le Tiers-lieu numérique, au travers de « l'émancipation numérique des jeunes en Haute Somme »,

Considérant l'objectif du projet, à savoir transformer le Fablab existant en un Fablab à vocation pédagogique : découverte, expérimentation et apprentissage par la pratique,

Considérant les actions à mettre en place pour la réussite de ce projet :

- Fablab pédagogique à destination des 8/17 ans
- Hors les murs
- La Tovertafel
- Lü : combinaison de jeu et d'activités physiques

[liste non exhaustive]

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire

- VALIDE le portage du projet
- AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la MSA dans le cadre de l'appel à projets « Grandir en milieu rural »

- ❖ Demande de subvention auprès de la DRAC, dans le cadre de l'appel à projets « Education aux médias et à l'information en territoire rural »

Délibération n°2026-07 Finances – Budget annexe Tiers lieu numérique – demande de subvention DRAC

Étaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAUZ - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX -

Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Fins** : M. Daniel DECODTS - **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFRY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS - **Guyencourt Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Philippe DITTE - **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST – **Lieramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - **Sailly - Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Jacques CARDON - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Vu la compétence « aménagement, entretien, gestion et fonctionnement du Tiers-lieu numérique » de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu l'appel à projets de la DRAC des Hauts de France « éducation aux médias et l'information en territoire rural »,

Considérant la proposition de déposer un dossier dans le cadre de cet appel à projets, porté par le Tiers-lieu numérique de la CCHS,

Considérant l'objectif du projet : aider les habitants à mieux comprendre, vérifier et produire de l'information, au travers de :

- La mixité du public qui fréquente le tiers-lieu
- Les aides aux démarches administratives / label « Aidant Connect »
- Les ateliers « hors les murs », afin d'initier l'ensemble de la population de la CCHS aux usages du numérique

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire

VALIDE le portage du projet

AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC, dans le cadre de l'appel à projet « Education aux médias et à l'information en territoire rural »

❖ **Demande de subvention auprès de la CAF, dans le cadre de l'appel à projets « Le numérique au service du lien familial en Haute Somme »**

Cette action pourra être rattachée à celle projetée dans le cadre de la CTG (organisation de 3 spectacles / conférences autour de la parentalité)

Délibération n°2026-09 Finances – Budget annexe Tiers lieu numérique et Budget principal – demande de subvention CAF

Etaient présents : **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUZ - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Gérard DESMARET – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Fins** : M. Daniel DECODTS - **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFRY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS - **Guyencourt Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Philippe DITTE - **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST – **Lieramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - **Poeuilly** : M.

Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - **Sailly - Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Jacques CARDON - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Vu la compétence « aménagement, entretien, gestion et fonctionnement du Tiers-lieu numérique » de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu la Convention Territoriale Globale, signée avec la CAF de la Somme, par délibération n°2024-15 en date du 19 février 2024,

Vu l'appel à projets de la Caf intitulé « le numérique au service du lien familial »,

Considérant les actions développées entrant dans cet appel à projets, à savoir :

Les ateliers parents/enfants autour de la fabrication numérique

Les actions en milieu scolaire

Hors les murs

Conférences autour de la parentalité

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire

- VALIDE le portage du projet
- AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF.

5. Tiers lieu numérique – modification du règlement intérieur

Compte tenu de la faible fréquentation le samedi matin, il est proposé de mettre fin à cet essai d'ouverture du tiers-lieu numérique le samedi, sauf événement (cf. article 2 du règlement).

Il est également proposé de ne plus accepter les chèques bancaires (cf. article 10).

Si ces modifications sont validées, le règlement intérieur approuvé par délibération en date du 23/01/2025 sera modifié en conséquence.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec Emmaüs Connect, le TLN achète des ordinateurs et téléphones à des tarifs fixés par convention pour les revendre au tarif maximum conseillé par Emmaüs Connect.

Les tarifs étant amenés à évoluer, il est proposé de spécifier dans la grille de tarifs du TLN que les prix de vente de ces matériels suivront ceux maximum conseillés par Emmaüs Connect.

Le conseil communautaire devra approuver ces modifications.

Delibération n°2026-10 Tiers lieu numérique - modification du règlement intérieur

Etaient présents : **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAU - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Gérard DESMARET - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Fins** : M. Daniel DECODTS - **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS - **Guyencourt Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Philippe DITTE - **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Lieramont** : Mme Marie-Odile DUFLLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU (pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - **Sailly - Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Jacques CARDON - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Vu la compétence « aménagement, entretien, gestion et fonctionnement du Tiers-lieu numérique » de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le règlement intérieur du Tiers-lieu numérique approuvé par délibération en date du 23 janvier 2025,
 Vu les propositions de modifications suivantes :
 Article 2 : suppression de l'ouverture du tiers-lieu les samedis, sauf évènement
 Article 10 : suppression des chèques bancaires comme moyens de paiement accepté
 Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,
 Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,
 Et après en avoir délibéré à l'unanimité
 Le conseil communautaire
 APPROUVE les modifications exposées ci-dessus
 Le règlement intérieur sera modifié en conséquence.

Délibération n°2026- 11 Tiers lieu numérique – Emmaus Connect – modifications de tarifs

Étaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAUX - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Deville : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFRY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquais Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Brunetel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.
 Vu la compétence « aménagement, entretien, gestion et fonctionnement du Tiers-lieu numérique » de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
 Vu la délibération n°2022-124 du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022, autorisant le Président à signer la convention avec EMMAUS CONNECT,
 Vu les délibérations n°2025-105 du 30 juin 2025 et 2025-111 du 25 septembre 2025 approuvant les tarifs en vigueur au Tiers-lieu numérique,
 Considérant l'évolution possible des tarifs dans le cadre de la convention EMMAUS CONNECT, à savoir les prix d'achat de téléphones portables et d'ordinateurs et leurs prix de vente conseillés,
 Vu la proposition : les prix de vente de ces matériels suivront ceux maximum conseillés par Emmaus Connect
 Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,
 Et après en avoir délibéré à l'unanimité
 Le conseil communautaire valide la proposition, à savoir les prix de vente de ces matériels suivront ceux maximum conseillés par Emmaus Connect.

6. Ressources Humaines – Création de postes

- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 14 avril 2026 (un agent en contrat de projet qui devient stagiaire)

Délibération n°2026-12 Ressources Humaines - création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 14 avril 2026

Étaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAUX - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Deville : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle

BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFRY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeufs : M. Christian PRUVOST - Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU (pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,

pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{èmes}).

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet ;

Le Président propose au Conseil Communautaire :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet,

À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- informer les usagers et répondre à leurs questions,
- analyser et répondre aux besoins des usagers,
- présenter aux usagers les services et dispositifs disponibles,
- accompagner les usagers individuellement,
- organiser et animer des ateliers thématiques,
- rediriger les usagers vers d'autres structures,
- promouvoir les dispositifs nationaux d'inclusion numérique,
- participer à la préparation et à l'animation d'événements du Tiers Lieu Numérique,
- conclure des mandats avec Aidants Connect,
- fournir les éléments de suivi sur leur activité,
- animer le projet « Hors les murs » sur le territoire de la collectivité,
- assurer les fonctions de régisseur de la régie « Tiers Lieu Numérique ».

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- la modification du tableau des emplois à compter du 14 avril 2026.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- DECIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'animateur numérique au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation à temps complet à compter du 14 avril 2026,

- DIT que le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste,

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} juin 2026 (suite à la réussite du concours)

Délibération n°2026-13 Ressources Humaines - création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1er juin 2026

Etaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAU - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Deville : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFRY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant u de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'un agent est lauréat du concours externe d'accès au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte l'évolution de carrière de cet agent,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2026,

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget 2026 de la collectivité.

7. Collecte des déchets ménagers – Convention avec AIR pour l'année 2026

Comme chaque année, il est proposé de renouveler la convention avec AIR pour la collecte et la valorisation des déchets de type encombrants ménagers, pour l'année 2026.

Montant identique à 2025, soit 65 000€.

Délibération n°2026-14 Collecte des déchets ménagers – Convention avec AIR pour l'année 2026

Etaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAU - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Deville : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFRY - Ginchy : M. Dominique CAMUS -

Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Philippe DITTE - **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Lieramont** : Mme Marie-Odile DUFLLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - **Sailly - Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Jacques CARDON - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière de collecte des déchets ménagers,
Vu la proposition de partenariat avec l'association Artois Insertion Ressourcerie pour la collecte, la réutilisation et la valorisation des déchets de type encombrants ménagers, à travers la convention ci-jointe,
Considérant le coût de ce partenariat, à savoir 65 000€ pour l'année 2026
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,
Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le conseil communautaire
AUTORISE le président à signer la convention avec AIR pour l'année 2026
DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2026

8. Aménagement de l'espace – Inscription du site de Nurlu/Moislains sur la liste des projets d'envergure régionale

Cette délibération a pour objet de retirer les 13 hectares nécessaires à l'implantation du site de PAPREC à Nurlu et Moislains, du compte foncier de la CCHS pour l'inscription de ce site au titre de l'enveloppe « pôle d'envergure régionale ».

M. Éric FRANÇOIS : pour rappel, on avait déjà sollicité nos collègues du PETR qui avaient participé au travers de leur enveloppe à la possibilité de réaliser ce site.
3 ha pour Terre de Picardie et 2 ha pour Est Somme.

Délibération n°2026- 15 Aménagement de l'espace - Inscription du site de Nurlu/Moislains sur la liste des projets d'envergure régionale

Etaient présents : **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAU - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Gérard DESMARET - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Fins** : M. Daniel DECODTS - **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFRY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS - **Guyencourt Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Philippe DITTE - **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Lieramont** : Mme Marie-Odile DUFLLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - **Sailly - Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Jacques CARDON - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

A la suite de la seconde modification du SRADDET adoptée par l'assemblée plénière du Conseil régional le 11 décembre 2025, **la Région lance le second appel à projets dédié aux projets d'envergure régionale (PER).**

Pour mémoire, le SRADDET modifié présenté à l'assemblée plénière du Conseil régional le 21 novembre 2024, dédie une enveloppe mutualisée de 1 335 hectares sur la période 2021-2031, pour des projets d'envergure régionale (PER) portés par les territoires. La règle générale 14 du fascicule du SRADDET précise que cette enveloppe régionale sera mobilisée sur l'ensemble de la période 2021-2031 sur la base des critères précisés dans le SRADDET modifié et par l'intermédiaire d'appels à projets successifs. Lors du premier appel à projets, 63 projets ont été retenus. 317 ha sont encore disponibles pour les territoires.

Ainsi, les structures porteuses de SCoT, à défaut les EPCI non couverts par un SCoT, peuvent déposer leurs dossiers de candidatures via la plateforme en ligne de demandes d'aide régionale.

Cette enveloppe a pour objectif de soutenir dorénavant 5 types de projets : l'implantation d'activités économiques qui contribuent à la réindustrialisation, la décarbonation, au développement des filières d'avenir ainsi qu'au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit ; les projets de recomposition spatiale rendus nécessaires par le recul du trait de côte d'ici 2031, des projets liés à l'adaptation des territoires exposés à des risques naturels ; des projets rendus nécessaires pour les zones de stationnement directement liées aux conséquences du BREXIT ; et à titre exceptionnel, les logements répondant aux besoins déterminés par le développement économique engendré par les projets d'envergure nationale et européenne (PENE) situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque et en cohérence avec la stratégie Dunkerque 2030.

Le projet d'écopôle du site Nurlu-Moislains de la société COVED (groupe PAPREC) est potentiellement éligible à l'enveloppe « Pôle d'Envergure Régionale » (PER), en raison de son activité de revalorisation des déchets.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire

Autorise le Président à demander que le projet d'écopôle du site Nurlu-Moislains de 13 hectares soit ajouté à la liste des projets d'envergure régionale (PER)

Autorise le PETR Cœur des Hauts de France, en charge du SCoT, à solliciter l'inscription du projet au titre de l'enveloppe « Pôle d'envergure régionale »

S'engage à maintenir ce projet dans le PLUi

Autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire.

9. Finances – Budget SPIC Energies renouvelables – Contrat de raccordement et revente d'électricité

Suite à l'installation des panneaux photovoltaïques au centre des ordures ménagères, il est nécessaire de

- Signer le contrat de raccordement, d'accès et d'exploitation pour notre installation de panneaux photovoltaïques au réseau public de distribution basse tension
- Signer un contrat de vente à la Régie GAZELEC de Péronne.

Délibération n°2026-16 Finances - budget SPIC Energie renouvelables - contrat de revente d'électricité

Etaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAUZ - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Deville : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFRY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël

MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - **Sailly - Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Jacques CARDON - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Vu le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre d'ordures ménagères, rue Jean Perrin à Péronne (80),

Vu la délibération n°2025-144 en date du 23 octobre 2025 par laquelle le conseil communautaire valide la création d'un budget annexe intitulé « Energies Renouvelables » à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant la nécessité de signer un contrat de raccordement, d'accès, et d'exploitation pour l'installation des panneaux photovoltaïques,

Considérant la nécessité de signer un contrat de vente avec la régie Gazelec de Péronne,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire

AUTORISE le Président à signer le contrat de raccordement, d'accès et d'exploitation pour l'installation située rue Jean Perrin à Péronne

AUTORISE le Président à signer le contrat de vente avec la régie GAZELEC de Péronne.

Ajout de points

A. Eau et assainissement – Délégation au Président

Sur le même principe que la délégation accordée dans le cadre du transfert des écoles de musique et de danse communautaires, le conseil communautaire devra approuver la délégation suivante pour les compétences « eau et assainissement » :

- Autorisation à signer les contrats/conventions relatifs au transfert des compétences (plateforme téléphonique pour les astreintes, analyse en laboratoire...)

Délibération n°2026-17 Eau et assainissement – Délégation à donner au Président

Etaient présents : **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Gérard DESMARET - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Deville** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Fins** : M. Daniel DECODTS - **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFRY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS - **Guyencourt Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hardécourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Philippe DITTE - **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Lieramont** : Mme Marie-Odile DUFLLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - **Sailly - Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Jacques CARDON - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Vu les compétences « eau » et « assainissement » de la Communauté de Communes de la Haute Somme depuis le 1^{er} janvier 2026,

Considérant les créations des régies ainsi que le transfert du personnel,

Vu la proposition d'ajouter une délégation du Président, à savoir l'autorisation à signer les contrats/conventions relatifs au transfert des compétences (plateforme téléphonique, analyse en laboratoire...)

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire se prononce favorablement sur cette délégation supplémentaire.

B. Eau – Tarifs

Pour éviter une augmentation pour les usagers qui n'ont pas été facturés en fin d'année 2025 et pour la facturation 2026, il est proposé d'appliquer le tarif suivant :

Tarif des communes = tarif TTC de la CCHS.

En effet, certaines communes n'étaient pas assujetties à la TVA.

M. BELLIER : le fait que vous avez pris la compétence, la facturation sera faite par qui ? par la com de com pour nous, comme nous sommes facturés par la SAUR, est-ce que cela va continuer ?

M. DELEFORTRIE : il est sur le syndicat de Combles, cela ne changera rien.

M. Éric FRANÇOIS : cela ne changera rien. Cela change pour les communes qui ont intégré la régie au 1^{er} janvier 2026.

M. COULON : je veux juste faire une précision entre le HT et le TTC. En fait, on s'est engagé à ne pas augmenter le prix. Il faut baisser le montant HT, de manière à ce que l'utilisateur paye le même montant.

Délibération n°2026-18 Eau - Tarifs

Etaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAU - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK(pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFROY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX – Templeux la Fosse : M. Benoit MASCRE - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

Vu les compétences « eau » et « assainissement » de la Communauté de Communes de la Haute Somme depuis le 1^{er} janvier 2026,

Considérant les créations des régies y afférents,

Afin d'éviter une augmentation pour les usagers qui n'ont pas été facturés en fin d'année 2025 ainsi que pour l'année 2026, il est proposé à compter du 1^{er} janvier 2026 d'appliquer le tarif suivant :

Tarif des communes TTC = Tarif TTC de la CCHS

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil communautaire valide la proposition de tarifs pour les usagers qui n'ont pas été facturé en 2025 et pour 2026, le tarif suivant : tarif des communes TTC = tarif TTC de la CCHS.

10. Finances – Créations d'Opérations pour compte de tiers « caisse d'avance OPAH » 2026 et « AVP Voirie » 2026

- Pour les caisses d'avance Habitat. Opération 458-009
- Pour les délégations de maîtrise d'ouvrage en voirie, travaux neufs 458-07

Délibération n°2026-19 Finances – Création d'Opérations pour compte de tiers « caisse d'avance OPAH » 2026 et « maîtrise d'œuvre Voirie » 2026

Etaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAUZ - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET - Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK(pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Eguancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFRY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeuufs : M. Christian PRUVOST - Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquais Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Templeux la Fosse : M. Benoit MASCRE - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

VU l'article 1612-1 du CGCT, qui stipule que, sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
Considérant le dispositif de l'OPAH mis en place sur le territoire et la difficulté pour certains propriétaires d'avancer le montant des travaux,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre de voirie et la nécessité d'établir des bons de commande avant le vote du budget, sous délégation de maîtrise d'ouvrage, relatifs à la phase AVP et à la phase travaux ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** la création d'une opération pour compte de tiers pour la maîtrise d'œuvre voirie et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 à l'opération 458-07 :
Conventions DMOuvrage Voirie M.Oeuvre BC 2026
Imputations : 458107 (DI) – 458207 (RI)
- **VALIDE** la création d'une opération pour compte de tiers pour une caisse d'avance « Habitat » et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 à l'opération 458-009 :
PLCV 2026 Caisse d'avance.
Imputations : 4581009 (DI) – 4582009 (RI)

11. Finances – Autorisation de dépenses avant le vote du budget (montants budgétaires)

❖ **Au budget principal :**

Montant autorisé de dépenses à engager avant le vote du budget (25% des dépenses prévisionnelles d'investissement n-1) : 4 244 303 €

Objet	Imputation	Montant TTC	Opération	Analytique
EAU - D 2025-186 : Avance de trésorerie au budget annexe eau	27638	700 000 €		EAU
ASSAINISSEMENT - D 2025-187 : Avance de trésorerie au budget annexe assainissement	27638	550 000 €		ASSAICO
EAU : Travaux bâtiment service eau et assainissement	2313	105 600 €		EAU
EAU : Honoraires /acquisition bâtiment	21311	4 000 €		EAU
EAU : Mobilier	21848	6 600 €		EAU
EAU : SOFREL (dispositif sécurité)	2188	64 000 €		EAU
EAU : DIVERS (compteurs...)	21XX	6 000 €		EAU
ASSAINISSEMENT : SOFREL (dispositif sécurité)	2188	40 000 €		ASSAICO
ASSAINISSEMENT : DIVERS (POMPE...)	21XX	10 000 €		ASSAICO
Maison du Canal et de la nature : MOE et études impact	2031	870 000 €	132	EDT
Caisse d'avance Habitat	4581009	300 000 €		PLCV
Mobilier siège administratif	21848	50 000 €	128	ADM
Ecran secondaire salle de conférence	2188	1 000 €	128	ADM
Entrée extérieure siège - complément marché	2312	45 000 €	128	ADM
Parking siège - réfection à l'arrière	2312	25 000 €	128	ADM
SCAN de Bureau Finances	21838	1 000 €		ADM
Mobilier ergonomique / adaptation au poste technique	21848	5 000 €		TECH
Téléphone service communication	2185	1 000 €		ADM
Voirie MOE - BC 2026 liés aux DMO	458107	25 000 €		VC
Voirie travaux – BC 2026 liés aux DMO	458125	450 000 €		VC
		3 259 200 €		

Délibération n°2026-20 Finances – 17 000 Budget principal - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Etaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAU - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Deville : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFRY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardécourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Templeux la Fosse : M. Benoît MASCRE - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

VU l'article 1612-1 du CGCT, qui stipule que, sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

VU les délibérations n°2025-186 et 187 du Conseil Communautaire du 22/12/2025 portant sur l'accord des avances remboursables aux budgets « Eau Potable » et Assainissement Collectif » ;

VU la délibération n°2026-19 du Conseil Communautaire du 22/01/2026 portant sur la création d'opérations pour compte de tiers ;

Considérant le plafond 2026 des dépenses d'investissement pouvant être engagées sur le budget principal, avant le vote du budget :

DI 2025 prévisionnelles hors dette et report : 16 977 211,33 € x 25 % = **4 244 302.83 €**

Considérant les dépenses d'investissement suivantes à engager avant le vote du budget 2026 :

Moitié de l'avance de Trésorerie au B. Annexe Eau Potable :	700 000 €
Moitié de l'avance de Trésorerie au B. Annexe Assainissement Collectif :	550 000 €
Diverses dépenses permettant à la régie Eau Potable de fonctionner :	186 200 €
Diverses dépenses permettant à la régie Ass. Collectif de fonctionner :	50 000 €
Opération pour compte de tiers – caisse d'avance Habitat (458-009) :	300 000 €
Opération pour compte de tiers – voirie – maîtrise d'œuvre (458-07) :	25 000 €
Opération pour compte de tiers – voirie – travaux (458-25) :	450 000 €
Opération 132 -MOE et études Maison du Canal et de la Nature :	870 000 €
Opération 128 – Mobilier, équipement audiovisuel, parking :	121 000 €
Matériel informatique :	2 200 €
Mobilier :	5 000 €
Téléphonie :	1 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

AUTORISE le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement énumérées en amont, avant le vote du budget, au budget principal, pour un montant total de 3 260 400 € HT ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2026 comme suit :

Objet	Imputation	Montant TTC	Opér.
EAU - D 2025-186 : Avance de trésorerie au budget annexe eau	27638	700 000 €	
ASSAINISSEMENT - D 2025-187 : Avance de trésorerie au budget annexe assainissement	27638	550 000 €	
EAU : Travaux bâtiment service eau et assainissement	2313	105 600 €	
EAU : Honoraires /acquisition bâtiment	21311	4 000 €	
EAU : Mobilier	21848	6 600 €	
EAU : SOFREL (dispositif sécurité)	2188	64 000 €	
EAU : DIVERS (compteurs...)	Selon réponse SGC	6 000 €	
ASSAINISSEMENT : SOFREL (dispositif sécurité)	2188	40 000 €	
ASSAINISSEMENT : DIVERS (POMPE...)	Selon réponse SGC	10 000 €	
Maison du Canal et de la nature : MOE et études impact	2031	870 000 €	132
Caisse d'avance Habitat	4581009	300 000 €	
Mobilier siège administratif	21848	50 000 €	128
Ecran secondaire salle de conférence	2188	1 000 €	128
Entrée extérieure siège - complément marché	2312	45 000 €	128
Parking siège - réfection à l'arrière	2312	25 000 €	128
SCAN de Bureau Finances	21838	1 000 €	
PC Ecole de Musique	21838	1 200 €	
Mobilier ergonomique / adaptation au poste technique	21848	5 000 €	
Téléphone service communication	2185	1 000 €	
Voirie MOE - BC 2026 pour les DMO	458107	25 000 €	
Voirie travaux - BC 2026 pour les DMO	458125	450 000 €	
		3 260 400 €	

❖ **Au budget annexe Centre Aquatique :**

Montant autorisé de dépenses à engager avant le vote du budget (25% des dépenses prévisionnelles d'investissement n-1) : 62 923€

- Remplacement du système de hammam : 15 000 €
- Réparation centrale de traitement d'air : 20 000 €
- Remise en état système solaire : 10 000 €

Soit un montant de 45 000 € au compte 21314

Délibération n°2026-21 Finances – 17900 Budget annexe Centre Aquatique - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Étaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAU - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK (pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFRY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeuufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Brunet : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU (pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Templeux la Fosse : M. Benoît MASCRE - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

VU l'article 1612-1 du CGCT, qui stipule que, sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
Considérant le plafond 2026 des dépenses d'investissement pouvant être engagées sur le budget annexe Centre Aquatique, avant le vote du budget :

DI 2025 prévisionnelles hors dette et report : 251 690 € x 25 % = **62 922.50 €**

Considérant les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget 2026 pour la remise en état du système de hammam, de la centrale de traitement de l'air et du système solaire du centre aquatique pour 45 000 € HT,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

AUTORISE le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement énumérées en amont, avant le vote du budget, au budget annexe Centre Aquatique, pour un montant total de 45 000 € HT ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe 2026 à l'imputation 21314.

12. Finances – Modification des attributions de compensation liée au transfert de la compétence Ecoles de Musique et de Danse Communautaires.

Suite à l'envoi du rapport de la CLECT daté du 09/10/2025, au 15 janvier 2026, 53 communes ont délibéré et ont transmis leurs délibérations à la CCHS, dont 50 POUR.

La majorité nécessaire pour modifier les attributions de compensation est atteinte.

La modification concerne la ville de Péronne, soit une baisse de ses attributions de compensation pour un montant de 433 919 €/an (en 2025, prorata pour la période du 01/09 au 31/12/2025).

Délibération n°2026-22 Finances – Modification des attributions de compensation

Etaient présents : Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAUX - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Gérard DESMARET – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Deville : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie-Noëlle BRATEK(pouvoir de M. Alain LESAGE) - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN, Mme Marie-Claude FOURNET - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Fins : M. Daniel DECODTS - Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFROY - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Guyencourt Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Philippe DITTE - Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronssoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeuufs : M. Christian PRUVOST – Lieramont : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Pierre BARBIER(pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Bruno CONTU(pouvoir de M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), Mme Cindy YGOUF, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND) - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean-François D'HAUSSY, Mme Maryline MOGIN - Sailly - Saillisel : Mme Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Templeux la Fosse : M. Benoît MASCRE - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Jacques CARDON - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

Vu la délibération 2019-75 du Conseil Communautaire en date du 20/06/2019 portant sur le changement de régime fiscal de l'EPCI ;

VU la délibération 2021-135 du Conseil Communautaire en date du 13/12/2021 approuvant le montant des attributions de compensation définitives 2020 ;

VU la délibération 2022-39 du Conseil Communautaire en date du 14/04/2022 approuvant le montant des attributions de compensation définitives 2021 ;

Vu la délibération 2022-40 du Conseil Communautaire en date du 14/04/2022 approuvant le montant des attributions de compensation définitives 2022 ;

Vu la délibération 2023-118 du Conseil Communautaire en date du 14/12/2023 approuvant le montant des attributions de compensation définitives à compter de 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 juin 2025 approuvant le transfert des compétences des écoles de musique et de danse de Péronne et Epehy à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu le rapport CLECT, en date du 9/10/2025,

Vu les délibérations des communes membres, approuvant le rapport CLECT, représentant 2/3 des communes et 50% de la population,

Vu le tableau des attributions de compensation modifié suite à la CLECT, ci-joint en annexe 2,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2026,

Entendu l'exposé du président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil communautaire

- **ACTE** le remboursement par la ville de Péronne des excédents d'attributions de compensation versées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025, cf annexe 1,
- **ARRETE** les montants des attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2026, en pièce jointe annexe 2,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Questions Diverses

Prochains conseils communautaires : jeudi 12 février et jeudi 5 mars

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 19h05